

La cybersécurité est un secteur d'activité particulièrement sensible, de par les privilèges d'accès aux informations sensibles de ses clients qu'elle implique pour AlgoSecure. C'est pourquoi AlgoSecure, les membres de son personnel et ses sous-traitants s'engagent à respecter le présent Code de conduite.

Le présent Code de conduite est inspiré de la Charte d'éthique et de la Charte de confidentialité incorporées au Règlement Intérieur d'AlgoSecure, tout en restant un document indépendant et engageant individuellement chaque partie l'ayant signé.

## I. IDENTIFICATION DES RISQUES LIÉS À LA CONDUITE DES ACTIVITÉS

### **a. Atteintes à la sécurité des informations**

Les informations d'AlgoSecure et de ses clients peuvent être atteintes par les comportements malveillants ou par négligence.

### **b. Corruption**

Ayant accès à de nombreuses informations restreintes et à des systèmes protégés, les salariés et sous-traitants d'AlgoSecure peuvent être à l'origine ou la cible de corruption, pratique notamment sanctionnée par la loi.

### **c. Conflits d'intérêt**

L'indépendance étant une condition essentielle à l'activité de conseil telle que perçue par AlgoSecure, les conflits d'intérêt représenteraient un risque quant à la qualité de service apportée à ses clients.

### **d. Pratiques anticoncurrentielles**

Le secteur de la cybersécurité est, comme toute activité commerciale, soumis aux dispositions du Code de commerce et en particulier celles relatives au droit de la concurrence. Des manœuvres anticoncurrentielles seraient alors de nature à porter préjudice aux intérêts de la société et de ses clients.

### **e. Atteintes aux données à caractère personnel**

De nombreuses données à caractère personnel sont traitées à l'occasion de l'activité d'AlgoSecure et leur protection est essentielle, au vu de la loi en vigueur.

### **f. Infractions financières et fiscales**

Enfin, les intérêts d'AlgoSecure et de l'État seraient compromis en cas de commission d'infractions financières ou fiscales au travers de la société. AlgoSecure

## II. RÈGLES DE CONDUITE

### **a. Atteintes à la sécurité des informations**

Afin de protéger la sécurité des informations concernant AlgoSecure, sa gestion interne, son activité et ses clients, les salariés et sous-traitants de la société s'engagent à ne pas volontairement porter atteinte à leur confidentialité, leur disponibilité ni leur intégrité.

Ils s'engagent également à appliquer toutes les bonnes pratiques qui leur sont enseignées et communiquées au sein d'AlgoSecure afin de ne pas mettre en péril la sécurité de ces informations par leur négligence.

### **b. Corruption**

Les salariés et sous-traitants d'AlgoSecure s'engagent à ne pas participer à des opérations de corruption active ou passive liées à AlgoSecure, son activité et ses clients.

Pour ce faire, il est notamment interdit à tout salarié, sous-traitant ou représentant d'AlgoSecure d'accepter tout cadeau de la part d'un client audité ou de lui offrir tout bien d'une valeur unitaire supérieure à 20 € HT.

### **c. Conflits d'intérêt**

En cas de perception d'un salarié, sous-traitant ou représentant d'AlgoSecure d'un conflit d'intérêt engageant ses intérêts personnels ou les intérêts de la société AlgoSecure, cette information doit être remontée sans délai à la direction d'AlgoSecure et des actions doivent être mises en œuvre afin de faire cesser ce conflit d'intérêt.

#### **d. Pratiques anticoncurrentielles**

Les salariés, sous-traitants et représentants d'AlgoSecure s'engagent à ne pas mener d'opérations pouvant donner lieu à des pratiques anticoncurrentielles. En cas de doutes sur certaines opérations ou en cas de préparation d'opérations commerciales importantes, ils prendront conseil auprès d'experts en droit de la concurrence, afin de s'assurer de la licéité de leurs actions.

#### **e. Atteintes aux données à caractère personnel**

Les salariés, sous-traitants et représentants d'AlgoSecure s'engagent à suivre les consignes communiquées pour un traitement licite des données à caractère personnel. Ils s'engagent également à demander conseil au délégué à la protection des données d'AlgoSecure avant de signer tout document engageant la société quant à un traitement de données personnelles ou avant de lancer un nouveau traitement de données personnelles.

#### **f. Infractions financières et fiscales**

Les salariés, sous-traitants et représentants d'AlgoSecure reconnaissent que les actions menées par la société ou au travers d'elle doivent respecter sans aucune exception les dispositions légales concernant la fiscalité et la gestion financière.

Ils prennent conseil auprès d'experts en fiscalité et en comptabilité pour la gestion de l'entreprise et en cas de doute sur certaines opérations, questionnent sa licéité et ne les mettent en œuvre que s'il a été confirmé qu'elles sont bien licites.

### **III. PROCÉDURE D'ALERTE, ENQUÊTES ET SANCTIONS**

Une procédure d'alerte est adoptée et retranscrite dans un document indépendant. Elle permet à toute personne ayant connaissance de la violation du présent Code ou de la violation de toute disposition légale en vigueur par ou au sein d'AlgoSecure, de dénoncer cet état de fait sans craindre de répercussions.

### **IV. ENGAGEMENT AU RESPECT DU CODE DE CONDUITE**

Merci de recopier la mention suivante avant de signer le document :

« Je reconnais avoir lu l'intégralité du présent Code de conduite, m'engage à le respecter dans l'exécution de mes activités pour AlgoSecure et admetts les procédures et sanctions qui pourront être prises contre moi en cas de violation. »

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Prénom et NOM :

LIEU :

DATE :